

« Préserver le paritarisme, c'est aussi préserver le modèle social français »



Les points de conflit et de crispation se multiplient : retraités, Ehpad, fonctionnaires, étudiants, cheminots, Air France ou Carrefour en font partie. Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, les risques sont réels pour l'avenir du paritarisme sur le plan interprofessionnel.

C'est vrai pour la formation professionnelle ou l'Assurance chômage. Pour cette dernière, plusieurs facteurs sont importants à avoir en tête :

- La programmation des finances publiques jusqu'à 2022 prévoit que les organismes sociaux (dont l'Assurance chômage) doivent contribuer sur la période à une réduction de 30 milliards d'euros du déficit budgétaire ;*
- Le remplacement de la cotisation salariale de 2,4 % pour une CSG de 1,7 point. La CSG étant une contribution – ou impôt – définie dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, Bercy entend en profiter pour avoir son mot à dire pour l'encadrement de la négociation de la convention d'Assurance chômage.*

Compte tenu du contexte actuel, il est illusoire de croire que les finances vont se montrer socialement attentives, étant totalement axées sur la réduction des déficits ! Ce qui limiterait d'autant la liberté de négociation des interlocuteurs sociaux.

Or, remettre en cause le paritarisme au niveau interprofessionnel c'est remettre en cause ce que l'on peut qualifier de « modèle social », qui suppose une articulation de tous les niveaux de négociation.

Le cocktail « libéralisme économique – étatismisme » est de ce point de vue ravageur.

Car autant nous sommes profondément attachés au service public républicain, autant nous ne voulons pas que l'État contrôle politiquement tout ce qui l'arrange en fonction de la politique gouvernementale et du couple « austérité sociale – capitalisme libéral ».